

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 32-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/05/2018
Présents	15
Absents	8
Procurations	2
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre mai deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-neuf mai deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Jacques ESCANDE, SAINT MARTIN Jean à Jean-Luc PEISER.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Régie cinéma : décharge de responsabilité et remise gracieuse

Vu le courrier de demande de remise gracieuse et décharge de responsabilité du régisseur titulaire du cinéma en date du 7 décembre 2017, suite au vol avec effraction constaté le même jour, le Directeur des Finances Publiques de l'Ariège a dégagé la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire, le cas de force majeure étant prouvé.

Le déficit de 837.50 € en numéraire et de 54 € en chèque doit être imputé dans la comptabilité de la collectivité et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,

- **Émet** un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma,
- **Dit** que le déficit de 837.50 € en numéraire et de 54 € en chèque sera imputé dans la comptabilité de la commune et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2018

Application agréée E-legalite.com